

## ANNEXE I

### Zones d'utilité publique

ZUP	Affectation	DS <sup>(1)</sup>	Principes généraux	
			de construction	d'aménagement
A	Hôpital, home pour personnes âgées, logements pour le personnel	II	Rénovation, transformation et agrandissement des bâtiments existants. Nouveaux bâtiments: hauteur totale: 12 m Agrandissement et nouveaux bâtiments: distance à la limite min. 5 m.	Allée d'arbres protégés.
B	Hôme médicalisé "Les Lauriers"	II	Rénovation et agrandissement de la partie Ouest du bâtiment: hauteur totale: 13 m grande distance à la limite: min. 14 m petite distance à la limite: min. 6 m	Places de stationnement au Sud de la zone; accès aux bâtiments et aux places de stationnement depuis la rue du Pont.
C	Ecole professionnelle	III	Rénovation et transformation des bâtiments existants protégés.	Place de stationnement accessible depuis la rue de la Clef. Maintien des abords.
D	Ecole d'ingénieurs	III	Rénovation et transformation des bâtiments existants.	

E	Piscine à ciel ouvert, bâtiments de service	-	Rénovation et transformation des constructions et installations. Bâtiments de service hauteur totale: 7 m distance par rapport à la limite de la zone 5 m	Maintien de la surface de verdure arborisée.
F	Patinoire couverte	-	Rénovation et transformation du bâtiment existant.	Aménagement des aires d'entrée et de la place de stationnement Arborisation et rétablissement de la végétation rivulaire le long de la Suze.
G	Jardin public	-	Ameublements urbains et des constructions utilitaires (abri, WC public).	Maintien de l'état existant.
H	Place de sports	-	Installations destinées aux sports à ciel ouvert. Bâtiment de service aux dimensions d'une petite construction (annexe III, ch. 2.2).	Places de stationnement pour spectateurs et utilisateurs 80 % de surface perméable Arborisation des berges de la Suze; maintien de l'allée d'arbres.
I	Cimetière	II	Etat existant.	Maintien de l'allée d'arbres.
J1 / J2 J3	Jardin public, place de jeux, volière Sports et loisirs, jardins familiaux, jardin public	-	J1/J2: état existant J3: bâtiments utilitaires pour matériel de jardin de 10 m <sup>2</sup> au plus par unité.	J1: Maintien de la rangée d'arbres le long de la rue du Vallon.

K	Salle de spectacle, jardin public	-	Rénovation et transformation des bâtiments existants.	Maintien du jardin public au Sud de la zone.
L	Salle des Rameaux	-	Rénovation et transformation du bâtiment protégé.	Maintien des abords.
M	Collégiale	II	Rénovation et transformation du bâtiment classé monument historique.	Conservation des abords, de l'esplanade, du parvis, de l'allée d'arbres, etc.
N	Eglise catholique, chrétienne / cure	II	Rénovation et transformation de l'église et de la cure.	Conservation des abords de l'Eglise et de la cure.
O	Station du funiculaire de Mont-Soleil	IV	Rénovation, transformation et agrandissement des bâtiments existants. Hauteur maximale égale à celle des bâtiments existants. Distance par rapport à la limite de zone 5 m.	Maintien de l'allée d'arbres.
P	Home rural "La Pinpinère"	II	Rénovation et transformation des bâtiments existants. Maintien des principales caractéristiques. Nouveau bâtiment de deux étages et d'une emprise au sol égale au bâtiment existant et bien intégré dans les abords immédiats.	Maintien des espaces de verdure, tels jardin potager, verger, prairie. Préserver mur de pierre, portail, perron et autres éléments de l'aménagement originel.
Q	Ecole secondaire	II	Rénovation et transformation des bâtiments existants.	

R	Ecole primaire, école de commerce	II	Rénovations et transformations. Préservation de l'aspect architectural, du volume et de la forme des toitures des bâtiments nos 12 et 16.	Conservation de l'esplanade et de la rangée d'arbres.
S	Eglise catholique-romaine, centre paroissial	II	Rénovations et transformations.	Conservation des abords de l'église.
T	Ecole de musique "Diapason"	II	Rénovations et transformations du bâtiment existant.	Valorisation des espaces extérieurs.
U	Centre multi-sport et de jeux	-	Rénovations et transformations des constructions et installations existantes.	Conservation de la rangée d'arbres.
V	Cure de l'Eglise catholique romaine, places de stationnement	II	Rénovations et transformations du bâtiment.	Conservation des surfaces de verdure arborisées. Places de stationnement avec revêtement perméable.
W	Service de défense contre les incendies	III	Rénovation et transformation du bâtiment existant. Préservation de l'aspect architectural, du volume principal et de la toiture du bâtiment des abattoirs.	Conservation de l'allée d'arbres le long de la route de Chasseral.
X	Terrain de football, bâtiments de service	-	Bâtiments hauteur totale: 7 m distance à la limite 4 m emprise totale au sol 300 m <sup>2</sup>	Maintien des surfaces engazonnées- Conservation de la rangée d'arbres au Nord du terrain.

Y	Jardin public, place de jeux	-	Maintien de l'état existant.	Maintien de l'état existant.
Z	Pépinière, bâtiments d'exploitation nécessaires	-	Bâtiments hauteur totale: 7 m emprise au sol totale 160 m <sup>2</sup> distance minimale par rapport aux fonds voisins 5 m.	Conservation des allées d'arbres.

<sup>1)</sup> DS = degré de sensibilité au bruit; art. 43 OPB